



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 47427

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle au sujet de la mise en valeur du patrimoine des départements d'outre-mer, et en particulier de la Réunion. L'éloignement géographique et les spécificités historiques ont contribué à l'émergence et au développement d'un patrimoine naturel, culturel, artistique et industriel, dont la valorisation pourrait régulièrement être effectuée auprès des habitants de l'île et aussi des habitants des autres départements français en visite. C'est pourquoi il lui saurait gré de lui indiquer les actions qu'il envisagerait de mener en ce sens.

## Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine, conscient des particularités des départements d'outre-mer, s'est penché sur l'ensemble des spécificités de l'île de la Réunion. Ainsi, une mission regroupant plusieurs sous-directions de la direction de l'architecture et du patrimoine a été effectuée en mai 2000. 1. La COREPHAE s'est prononcée le 10 mai 2000 favorablement à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de quarante-deux bâtiments ; 2. Deux ZPPAUP sont en cours d'étude à Saint-Denis et à Saint-Pierre, trois autres pourront être envisagées par la suite ; 3. Le décret de 1999 sur les commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS) pour les DOM doit être examiné au prochain comité technique paritaire ministériel. La composition de la CRPS dans les DOM est adaptée à l'étendue géographique plus réduite des régions d'outre-mer : le nombre de membres de la commission ainsi que de la délégation permanente, est diminué d'un tiers, la diminution portant de manière proportionnelle sur le nombre de fonctionnaires, d'élus et de personnalités ou membres d'associations. A l'issue de cet examen, cette commission, succédant au collège régional du patrimoine et des sites, CRPS, et à la commission régionale du patrimoine historique, architectural et ethnologique, COREPHAE, réunies en une seule instance, pourra être organisée à la Réunion.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47427

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** patrimoine

**Ministère attributaire :** patrimoine

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3534

**Réponse publiée le :** 25 septembre 2000, page 5539